

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que
modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du matériau

Maintenance Oil for iCare

Statut d'enregistrement

Ce matériau est importé en quantités inférieure à 1 tonne/an. Ce produit et ses composants ne sont pas soumis à enregistrement sous REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Huile d'entretien pour système d'entretien pour pièce à main dentaire

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NSK Europe GmbH

Elly-Beinhorn-Strasse 8

65760 Eschborn

Allemagne

Téléphone : +49 6196 77606 0

Courriel : info@nsk-europe.de

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Danger d'inhalation - Catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Déclarations de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Intervention

P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

Stockage

P405 Garder sous clé.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers

Aucune connue.

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

3.1 SUBSTANCES

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pourcentage
8042-47-5 232-455-8 --	Huile minérale blanche, pétrole	Auto-classifié : Toxicité par aspiration 1 - H304	≥99,99

Texte intégral des phrases H et EUH: voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets

Aigus

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Différés

Aucun effet indésirable attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information sur des effets indésirables majeurs.

Avis aux médecins

Traiter symptomatiquement et en soutien.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent de pulvérisation, mousse, poudre, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz ou des vapeurs irritants et toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie.

Combustion

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Déplacer le récipient hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en refuser l'entrée. Même après que le feu est éteint, refroidir les

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

réipients avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Petits feux : Exigences relatives aux extincteurs : poudre ou dioxyde de carbone. Grands feux : Utiliser de la mousse afin de bloquer l'air pour l'extinction du feu. Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau. Éviter l'inhalation du matériau ou des sous-produits de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre l'incendie, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si possible sans risque personnel. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en refuser l'entrée. Petits déversements : Absorber avec du sable ou un autre matériau non combustible. Recueillir les matières déversés dans un contenant approprié pour élimination. Déversements importants : Endiguer pour élimination ultérieure. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en refuser l'entrée. Rester sous le vent et à l'écart des zones basses.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour la manipulation et le stockage. Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour les consignes d'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas mettre dans la bouche. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clé.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des matériaux incompatibles. Matériaux d'emballage : Stocker dans des récipients en métal, récipients en verre -. Éviter d'utiliser des récipients en plastique.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts, halogènes, acides forts, alcalis

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile d'entretien pour système d'entretien pour pièce à main dentaire

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des composants

Huile minérale blanche, pétrole	8042-47-5
Allemagne (TRGS) :	5 mg/m ³ TWA AGW (Le risque d'endommagement de l'embryon ou du fœtus peut être exclu si les valeurs AGW et BGW sont observées) fraction d'exposition respirable facteur 4

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

Allemagne (DFG) :	5 mg/m3 TWA MAK fraction respirable
	20 mg/m3 pic (fraction respirable)
Lettonie :	5 mg/m3 TWA
Suisse :	5 mg/m3 TWA [MAK]

Limites d'exposition biologique des composants

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Aucun DNEL disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie

Fournir un système de ventilation par évacuation locale ou un système dans l'enceinte de traitement. Assurer le respect des limites d'exposition applicables.

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de sécurité avec écran facial (EN 166).

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection résistants aux produits chimiques (EN ISO 6529).

Protection respiratoire

Si les concentrations de contaminants en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition recommandées, utiliser une protection respiratoire conformes aux normes CEN/EN appropriée aux niveaux d'exposition des employés. Consulter un professionnel de la santé et de la sécurité à propos des respirateurs spécifiques adaptés à votre utilisation.

Recommandations de gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés (EN 374).

Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore clair	État physique	Liquide
Odeur	Inodore	Couleur	Clair incolore
Seuil d'odeur	Donnée non disponible	pH	Donnée non disponible
Point de fusion	Donnée non disponible	Point d'ébullition	Donnée non disponible
Plage d'ébullition	Donnée non disponible	Point de congélation	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Combustible
Température d'auto-	260 - 371 °C	Point éclair	≥ 176 °C (COC)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

inflammation			
Limite inférieure d'explosivité	Donnée non disponible	Température de décomposition	Donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Donnée non disponible	Pression de vapeur	3 x 10 ⁻³ Pa à 50 °C
Densité de vapeur (air = 1)	Donnée non disponible	Gravité spécifique (eau = 1)	0,845 à 20 °C
Solubilité dans l'eau	Non soluble (20 °C)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	log Pow >6
Viscosité	Donnée non disponible	Viscosité cinématique	13,6 mm ² /s 37,8 °C
Solubilité (autre)	Donnée non disponible	Densité	0,847 g / cm ³ à 15 °C
Forme physique	Huile	Masse moléculaire	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour le produit.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque supposé de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, étincelles et autres sources d'ignition. Éviter le contact avec les matériaux incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, halogènes, alcalis, acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Analyse des composants - DL50/LC50

Les composants de ce matériau ont été examinés dans diverses sources et les valeurs suivantes ont été publiées :

Huile minérale blanche, pétrole (8042-47-5)

DL50 orale rat >5000 mg/kg

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Orale	> 2000 mg/kg
-------	--------------

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

Données d'irritation / corrosivité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Sensibilisation cutanée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Données tumorigènes

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'IARC ou la DFG.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12 : Informations toxicologiques

12.1 Toxicité

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Huile minérale blanche, pétrole	8042-47-5
Poisson :	CL50 96 h Lepomis macrochirus (crapet arlequin) >10000 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour le produit.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux.

Codes de déchets / classification des déchets selon la liste des déchets dangereux (LoW). Code EWC : 13 02 08*.

Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus de matériaux, respecter les avertissements relatifs à la manipulation et de l'étiquetage, même après avoir vidé le contenant.

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locale / régionale / nationale / internationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

		ADR	RID	OACI	AITA	ADN	IMDG
14.1	Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Groupe d'emballage	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Informations complémentaires	--	--	--	--	--	--

Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques

Ce matériau ne contient aucun produit chimique dont le recueil IBC exige l'identification en tant que produit chimique dangereux en vrac.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste REACH des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation (article 59(1)) - Règl. (EU) n° 1907/2006

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII Restrictions de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Restrictions à l'exportation et à l'importation (689/2008) - Produits chimiques et articles soumis à une interdiction d'exportation

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Huile minérale	8042-47-5
-----------------------	------------------

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

blanche, pétrole	
Substances Actives	Seules les utilisations en tant qu'insecticide et acaricide peuvent être autorisées (détails importants dans le règlement d'exécution 2017/555/UE de la Commission) ; Les conditions d'utilisation doivent inclure, le cas échéant, des mesures d'atténuation des risques (détails importants dans le règlement d'exécution 2017/555/UE de la Commission) ; Les États membres concernés doivent demander - la présentation de la description du matériel technique tel qu'il est fabriqué commercialement afin d'en vérifier la conformité avec les critères de pureté de la pharmacopée européenne. 6.0. Ils veillent à ce que les auteurs des notifications fournissent ces informations à la Commission au plus tard le 30 juin 2010 (détails importants dans le règlement d'exécution 2017/555/UE de la Commission).

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Règlementations de l'Allemagne

Allemagne classification des eaux - Produit

Classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

Allemagne classification des eaux - Composant

Huile minérale blanche, pétrole (8042-47-5)

N° d'identification 434, classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

Règlementations du Danemark

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Analyse des composants - Inventaire

Huile minérale blanche, pétrole (8042-47-5)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	LI S	EI N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance / le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des changements

Nouvelle SDS

Date de préparation

29 juin 2018

16.2 Abréviations / Légendes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie*; CAS - Chemical Abstracts

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Maintenance Oil for iCare

Identifiant FDS : NSK-SDS-005(FR)_Rev000

Service; CERCLA - Loi globale sur la réaction, le dédommagement et la responsabilité en matière d'environnement; CFR - Code des règlements fédéraux (US); CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; CLP - Classification, étiquetage et emballage; CN - Chine; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DBO - Demande biochimique en oxygène; DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale; DOT - Département des transports; DSD - Directive sur les substances dangereuses; LIS - Liste intérieure des substances; CE - Commission européenne; CEE - Communauté économique européenne; EIN - Inventaire européen (des substances chimiques commerciales existantes); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; F - Fond (pour les indices d'exposition biologique au Venezuela); IATA - Association du transport aérien international; IMDG - Marchandises maritimes internationales dangereuses; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail; IUCLID - Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes; JP - Japon; Kow - Coefficient de partage octanol/eau; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR - Corée; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Valeur limite de niveau; LOLI - List Of Lists™ - Base de données des réglementations de ChemADVISOR; LME - Limites maximales d'exposition; LSND - Liste des substances non domestiques (Canada); MX - Mexique; Ne - Non-spécifique; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NJTSR - Registre du secret commercial du New Jersey; Nq - non quantitatif; NTP - Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL - Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources; REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; RPC - Règlement sur les produits contrôlés; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; Sc - semi-quantitatif; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada); STEL - Limite d'exposition à court; TCAC - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite de seuil (Threshold Limit Value); TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW - Taïwan; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; UN/NA - Nations Unies/Amérique du Nord; US - États-Unis; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (brouillon) - Vietnam (brouillon); VLEP - concentration maximale sur le lieu de travail

16.3 Références bibliographiques clés et sources des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Phrases H et EUH pertinentes (nombre et texte intégral) et notes

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.6 Conseils de formation

Lire la fiche de données de sécurité avant de manipuler le produit.

16.7 Informations complémentaires

Avertissement :

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme guide. Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette fiche soient considérées comme exactes, la société ne donne aucune garantie quant à ces informations et recommandations et décline toute responsabilité découlant de leur utilisation.